



COMITE DE DIRECTION

PROCES VERBAL N° 3 – SAISON 2025/2026 – Par mail

Réunion du :	28/08/2025
Présidence :	CORNEC Sébastien
Présents :	AUGEREAU Jean-Baptiste, BIALAS Hubertus, BOURNEL Jean-Luc, CHERRUAULT Jean-Paul, CHOUTEAU Jean-Jacques, COIFFARD Albert, DA COSTA Alcides, FOUCHER Philippe, GEINDREAU Emilie, GERNIGON Romain, HAMARD Jacques, LEROY Pierre, MARAUD Florent, MERLET Xavier, ORAIN Derek, PERROT Michel, SAULAIS Virginie, PAUVERT Frédéric, SALMON Éric
Excusés :	
Assiste :	

1. Vie du District

Pour information

1. ARBITRAGE - ÉVALBOX

Le devis proposé par EvalBox (outil pour les arbitres - scénarios d'EXAMEN, AUTOFORMATION et AUTOEVALUATION:) dont le montant s'élève à 3537,35 € TTC a été validé, conformément à la validation du CODIR du 02.06.2025.

2. LFPL

Le CODIR est informé des derniers recrutements au sein de la LFPL, à compter du 01/09/2025 :

- Nathan DURET, Educateur sportif chargé de la formation des éducateurs.
- Valentin METIER, Educateur sportif chargé de la formation des éducateurs.

Pour validation

3. REGLEMENTS 2025/2026

→ Le CODIR valide les règlements des compétitions départementales 2025/2026 proposés par les commissions concernées.

4. AG DISTRICT – 26/09/2025

→ Le CODIR valide l'ordre du jour de l'AG proposé par le Bureau du CODIR

5. ARBITRAGE – PROTOCOLES FEDERAUX

Le CODIR prend connaissance des nouveaux protocoles fédéraux portant sur :

- L'exclusion temporaire,
- La pause d'apaisement
- La contestation d'un officiel d'équipe

→ Le CODIR valide les protocoles proposés par la Direction de l'Arbitrage de la F.F.F. pour une application à compter du 01/09/2025 comme suit :

- **Exclusion temporaire** : Application dans l'ensemble des compétitions régionales et départementales « Libre » à l'exclusion du foot animation et des U13.
Les autres pratiques (Futsal, Loisirs, Beach soccer), ne sont pas concernées.
- **Contestation d'un officiel d'équipe** : Application dans l'ensemble des compétitions régionales et départementales « Libre » à l'exclusion du foot animation et des U13.
Les autres pratiques (Futsal, Loisirs, Beach soccer), ne sont pas concernées.
- **Pause d'apaisement** : Application dans l'ensemble des compétitions régionales et départementales.
Toutes les pratiques sont concernées.

Ces protocoles sont intégrés en Annexe 12, 13 et 14 des Règlements Généraux de la LFPL avec effet immédiat.

Les règlements des compétitions et le règlement disciplinaire sont amendés en conséquence.
Est ajouté :

- dans le règlement des compétitions concernées : L'exclusion temporaire sera appliquée selon les règles définies aux annexes 12 et 13 des Règlements Généraux de la LFPL.
- dans le règlement disciplinaire, en préambule : L'exclusion temporaire constitue un avertissement au sens du présent Règlement.

Une communication cosignée des Présidents Ligue/Districts sera mise à disposition des clubs et officiels dans les meilleurs délais afin d'explicitier les protocoles et les épreuves concernées.

Prochaines réunions :

☞ Bureau : mardi 2 septembre à 19 h 00 (visioconférence)

☞ Comité de Direction : lundi 8 septembre à 19 h 00 (présentiel)

Le Président	La Secrétaire de séance
M. CORNEC Sébastien	Mme ROBERT Delphine

